Modalités de sélection pour la rentrée 2025

La sélection est réalisée par l'université. L'étudiant devra impérativement avoir **validé son année L1 en session 1** et **obtenu 60 ECTS** quelle que soit la filière.

En fonction de son classement, l'étudiant figurera sur la liste des admissibles que l'université partenaire communiquera au mois de juillet à l'IFMK de Perpignan.

Les étudiants devront s'adresser au secrétariat de leur UFR pour connaître précisément les modalités de sélection.

La formation débutera en septembre selon le calendrier national décidé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

Modalités de sélection IMFMK Perpignan

Les modalités d'admission à l'IFMK sont organisées conformément à l' **arrêté du 17 janvier 2020** relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute. L'accès aux études est impossible immédiatement après le baccalauréat. Une 1ère année universitaire est nécessaire.

Selon les possibilités suivantes :

- Une 1ère année de **PASS** à l'UFR de Médecine Montpellier-Nîmes
- **L2 STAPS "Accès Kinésithérapie"** à l'UFR STAPS de Montpellier
- **L2 Faculté des Sciences "Accès Kinésithérapie"** (portail PCSI ou SVSE) à la faculté des sciences de Montpellier
- Une 1ère année de **Licence Accès Santé (LAS1)** ou une 2ème année de **Licence Accès Santé (LAS2)** dispensée à l' **Université de Montpellier, l'Université de Nîmes, l'Université Paul-Valery Montpellier 3** , l' **Université de Perpignan Via Domitia** et le **CUFR de Mayotte**
- Une L1 STAPS "Accès Kinésithérapie" à l'UFR STAPS de Font-Romeu de l'UPVD (Université de Perpignan Via Domitia)
- Une **L1 Faculté des sciences "Accès Kinésithérapie"** à l'UFR Faculté des sciences (Portail Darwin) de l'UPVD

À l'issue de cette première année, l'accès à l'IFMK de Perpignan se fait selon les modalités détaillées dans la rubrique suivante pour chaque groupe de parcours.

Selon la répartition suivante :

NOMBRE DE PLACES OUVERTES

Rentrée 2025

Quota : 25 places selon la répartition suivante :

PREMIERE CANDIDATURE à la formation en MASSO-KINESITHERAPIE			DEUXIEME CANDIDATURE à la formation en MASSO-KINESITHERAPIE	
IMFMK Perpignan			IMFMK Perpignan	
PASS	UFR Médecine *Université de Montpellier-Nîmes*	6	LAS 2 *Universités de Montpellier, Nîmes, Paul Valéry Montpellier 3, Perpignan Via Domitia, UFR de Mayotte*	2
LAS 1	*Universités de Montpellier, Nîmes, Paul Valéry Montpellier 3, Perpignan Via Domitia, UFR de Mayotte*	4		
LAK 1	STAPS *Université de Perpignan Via Domitia (UPVD)*	6	LAK 2 L 2 STAPS *Université de Montpellier (UM)*	1
	Portail Darwin (SV/SVT) *UPVD*	4	LAK 2 L 2 SV *UM*	1

PASS / LAS	LAK	SHN [1] *Article 5 de l'arrêté du 17/01/2020 modifié relatif à l'admission des Sportifs*	TOTAL

			de Haut Niveau	
IMFMK Perpignan *quota*	12	12	1	25

Hors Quota : 2 places selon la répartition suivante :

	DISPENSES *Article 25 de l'arrêté du 02/09/2015 modifié relatif à l'admission des dispensés*	TOTAL
IMFMK Perpignan *hors quota*	2	2

[1] SHN : 1 place intégrée au quota pour un candidat ayant acquis 60 voire 120 ECTS *(en session 1)*, relevant des filières citées ci-dessus, et inscrit sur la liste nationale des SHN. En l'absence de SHN ➔ la place sera reversée sur une des filières prévues dans la convention cadre *(cf. Articles 2 et 3 du titre I de l'arrêté du 17/01/2020)*.

Les sélections s'effectueront par classement des notes obtenues dans les différentes Unités d'Enseignement, et seront précisées dans chaque faculté concernée.

Les mentions et parcours de LAS1 et LAS2 des différents partenaires permettant l'accès à l'IMFMK de Perpignan sont identiques à celles ouvrant aux filières médicales.

- CANDIDATS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU
- CANDIDATS EN RECONVERSION - DISPENSES DE SCOLARITÉ
- CANDIDATS EXTRACOMMUNAUTAIRES : DIPLÔME OBTENU EN DEHORS DE L'UNION EUROPÉENNE